Communiqué de presse

Barcelone, Bruxelles, 24 février 2025

**Alors que les dirigeants européens se réjouissent des investissements de l'UE dans l'industrie militaire, un rapport dénonce le manque de transparence des premiers projets financés par le Fonds européen de la défense**

Le premier programme de travail du Fonds européen de la défense (FED) a été lancé en 2021. L'appel à projets a été publié au cours du dernier trimestre 2021, et en janvier 2023 la liste des projets approuvés a été publiée, avec 60 projets sur les 142 propositions soumises. Le budget alloué s'élevait à 1.166 millions d'euros, dont 322 millions pour des projets de recherche militaire et 845 millions pour des projets de développement militaire.

Dans le cadre du débat politique et médiatique sur la nécessité d'augmenter les dépenses militaires et les investissements dans l'armement pour réduire la dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des États-Unis, et alors que certains dirigeants européens se prononcent en faveur de coupes dans les retraites, la santé et l'éducation, le Centre Delàs d'Estudis per la Pau et le Réseau européen contre le commerce des armes (ENAAT) publient une analyse qui démontre le manque de transparence des projets ayant bénéficié de la première phase de financement du Fonds européen de la défense. L'étude se base sur les recherches menées depuis 2016 par des chercheurs d'organisations membres de l'ENAAT sur le financement de l'industrie militaire européenne, ainsi que sur des questions parlementaires posées à la Commission européenne dans le but de recueillir des informations sur les six plus grands projets financés par le FED dans le cadre de son appel à propositions en 2021.

**Les cinq principales entreprises bénéficiaires de ce premier appel (Leonardo, Thales, Airbus, Saab et Indra) reçoivent plus de 30 % du financement et sont également les entreprises qui ont le plus fait pression pour la création du FED** et qui avaient déjà influencé les conclusions du Groupe de personnalités sur la recherche et la défense. Le groupe créé en 2015 était composé de 16 membres, dont neuf représentaient directement ou indirectement les futurs bénéficiaires du FED: six entreprises d'armement (dont quatre figuraient parmi les cinq principaux bénéficiaires de la première phase du FED : Airbus, Indra, Leonardo et Saab), l'Association des industries aérospatiales et de défense européennes (ASD), la plus importante organisation de lobbying de l'industrie européenne de l'armement, et deux instituts de recherche impliqués dans des programmes de recherche sur l'armement (Fraunhofer et TNO). Le rapport final du groupe, publié en février 2016, a

servi de base à la proposition législative de la Commission européenne (CE) créant le Fonds européen de la défense (FED). L'analyse conclut que **ce rapport a été fortement influencé par les principaux producteurs d'armes, avec des phrases spécifiques provenant du lobby des producteurs d'armes qui ont été incluses dans les appels d'offres, utilisées ensuite dans les propositions des consortiums et que l'on retrouve dans les descriptions publiques des projets financés.**

En outre, le rapport souligne que **l'industrie européenne de la défense est subsidiée par le programme du FED,** alors que **les résultats de ces projets se concrétiseront par des prototypes militaires et des technologies que les États membres se sont engagés à acquérir, conformément aux règles du Fonds.**

Le nouveau rapport *"Fonds européen de la défense : utilisation opaque des fonds publics"* analyse un échantillon de six projets (EPC, FAMOUS2, EPIIC, COUNTERACT, EICACS et Euro-HAPS) qui constituent un sous-groupe représentatif de l'ensemble des projets du point de vue tant technologique que de leur ampleur, et couvrant plus d'un tiers des montants alloués. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Un **manque de transparence dans l'application des directives éthiques de l'UE est observé.** Le processus de prise de décision lors de l'examen et de l'allocation des fonds des projets du FED est fortement influencé par les groupes de pression de l'industrie de l'armement.
- La société civile ne reçoit pas suffisamment d'informations ni de preuves démontrant que ces contrôles éthiques sont effectués conformément aux obligations internationales.
- On constate un **manque de transparence dans le processus de révision des projets et dans l'exclusion d'entreprises sur la base des dispositions du règlement financier.**
- Il existe une réelle **préoccupation quant à la confiance excessive accordée aux auto-évaluations des candidats au FED eux-mêmes**. Les procédures d'évaluation des risques juridiques et éthiques de l'UE reposent principalement sur les auto-évaluations effectuées par les candidats eux-mêmes (principalement des entreprises). Ces évaluations consistent essentiellement à remplir un formulaire en cochant la case correspondante.
- Un **manque de transparence est constaté sur des aspects techniques qui peuvent générer des situations éthiquement inacceptables et contraires au droit international**.
- **L'utilisation de systèmes sans pilote qui utilisent des technologies d'IA présente des risques évidents.** Bien que les informations actuelles restent encore vagues, un nombre important de projets analysés mentionnent

explicitement l'utilisation de l'IA, tandis que la plupart des autres utiliseront probablement ces techniques dans des sous-systèmes spécifiques. Il est essentiel de savoir si les systèmes conçus seront capables de réagir de manière autonome à des situations inattendues, dans quels cas ils seraient capables de le faire et quel type de réaction ils auraient.

À cet égard, Pere Brunet, chercheur au Centre Delàs d'Estudis per la Pau et auteur du rapport, conclut que *"**tous les systèmes d'IA des projets du FED doivent être soumis à un contrôle strict par des experts indépendants reconnus n'appartenant pas au domaine militaire et par des comités d'éthique civils**. **Le respect des directives éthiques européennes pour une IA fiable s'avère malheureusement insuffisant d'un point de vue éthique**, car ces systèmes ne sont ni totalement fiables, ni reproductibles, ni explicables, ce qui entraîne également des difficultés de responsabilité en cas de victimes civiles."*

Les analyses antérieures des programmes précurseurs au FED, le PADR et l'EDIDP, concluaient déjà que la CE avait considérablement réduit ses normes en matière de transparence et de contrôles éthiques, abaissant de manière drastique les niveaux considérés comme habituels dans d'autres programmes de recherche européens, créant également des scénarios opaques qui ne peuvent être contrôlés par les citoyens européens et les organisations de la société civile. *« Tout cela est particulièrement préoccupant dans un domaine - le domaine militaire - particulièrement sensible d'un point de vue éthique et du point de vue du droit international humanitaire (DIH) »*, souligne Brunet.

On s'attendait à ce que ces aspects s'améliorent dans le cadre du FED proprement dit, mais, selon les conclusions de cette nouvelle étude, **l'examen à mi-parcours des projets de l'appel à propositions FED 2021 a montré que les aspects problématiques déjà détectés dans les appels à propositions initiaux PADR et EDIDP ne se sont pas améliorés, restant aussi discutables et controversés qu'ils l'étaient, et ayant même tendance à s'aggraver.**

- **Le rapport en anglais est disponible ici:**
  https://centredelas.org/publicacions/fed-uso-opaco-fondos-publicos/?lang=en
- **Pour plus d'informations et interviews:**
  Laëtitia Sédou, laetitia@enaat.org, +32.496.15.83.91